



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 86540

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le problème posé par la situation des jeunes adultes travaillant en CAT qui ne bénéficient pas de la prise en charge des frais de transports prévus pour les jeunes handicapés. Il le remercie en conséquence de bien vouloir lui préciser quelles sont les modalités exactes prévues aujourd'hui en matière de prise en charge de frais de transports pour les jeunes travailleurs handicapés alors qu'un décret de 1995 (n 95-714) prévoit la prise en charge par le budget social des frais de transport collectif, sans restriction.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86540

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1774